

# Bulletin Municipal Taponnat - Fleurignac

ÉTÉ  
2020



04 Edito - Mot du Maire

05 Vie communale

11 Bloc Notes

12 Communauté de Communes

14 Infos utiles

15 Rentrée scolaire

16 Vie pratique

17 Vie Citoyenne

18 Vie citoyenne

21 Calendrier manifestations

22 Vie sportive

24 Restons prudents



Bulletin Municipal - Mairie de TAPONNAT-FLEURIGNAC (16110)  
ÉTÉ 2020 - Tirage 750 exemplaires

Directeur de la publication : Serge JACOB-JUIN  
Ont participé à ce numéro : Serge JACOB-JUIN, Josiane DEXET, Annie TEXIER, Cyrille BRUIMAUD,  
Chantal VERDEGAY, Nada GRAEHME, Michel CHAMPROUX, Thierry DANIEL  
Secrétaires : Maryse VALLAT, Pauline CORMENIER  
Mise en page : Elodie JACOB-JUIN  
Impression : AGATE COMMUNICATION  
Distribution : Personnel communal

## MESDAMES, MESSIEURS,

Les années se suivent et ne se ressemblent pas forcément. 2020, n'aura pas dérogé à la règle et la pandémie qui a touché la planète restera gravée dans notre mémoire à tous. Le confinement, les gestes barrières, les protocoles à mettre en place, les interdits à faire respecter, les masques pour tous, la solidarité envers les personnes seules et vulnérables..., le coronavirus est passé par là. Il a révélé nos fragilités, nos industries dépendant trop souvent de l'extérieur, notre économie, sans oublier l'aspect social, alors que bon nombre de travailleurs les plus modestes sont surexposés. La pandémie et le ralentissement imposé doivent être l'occasion pour nous tous de repenser un capitalisme responsable et une mondialisation raisonnée. La bataille n'est pas encore gagnée et aujourd'hui nous devons pleurer plus de 30 000 morts, des centaines de faillites d'entreprises et un pourcentage important de population mise en situation d'extrême fragilité.

Malgré cela, la vie doit reprendre son cours. Après cette parenthèse nécessaire liée au confinement, mais douloureuse pour de nombreuses familles, difficile aussi pour les personnels soignants mobilisés et qui marquera durablement notre société, la vie de notre commune de TAPONNAT-FLEURIGNAC reprend doucement ses activités. Révélatrice de nos faiblesses organisationnelles, mais aussi de certaines fragilités humaines, cette crise a mis en exergue l'importance des liens humains à entretenir et des solidarités à préserver.

Rarement, l'esprit de notre commune, attaché à cette notion de proximité n'aura été porteur d'aussi belles valeurs, mais aussi malheureusement d'égoïsme, le plus souvent inconscient. Il nous revient dès lors de poursuivre notre tâche pour que la qualité de vie de notre commune puisse continuer à être surtout porteuse de ces solidarités intergénérationnelles. La collectivité se rapproche et recense par la commission correspondante les personnes âgées, isolées, handicapées... afin de constituer un registre d'alerte et ce, conformément au règlement général de la protection des données. Merci en tout cas à toutes celles et ceux qui ont porté au quotidien ces valeurs. Un merci tout particulier au Club Couture qui, mobilisé à ma demande, a confectionné avec détermination et brio les nombreux masques dans le cadre de l'opération « Un Charentais – Un masque », sans oublier toutes celles et ceux qui se sont investis dans cette opération de solidarité.

Dans ce tumulte sanitaire, le 15 mars dernier, on procédait à l'élection des conseillers municipaux. Une nouvelle équipe rajeunie et renouvelée, avec l'arrivée de nouveaux élus au côté des anciens ayant souhaité prolonger leur engagement, est sortie des urnes pour gérer notre collectivité.

Je voudrais vous adresser, associé au conseil municipal, nos plus vifs remerciements pour la confiance qu'une très large majorité d'entre vous, nous a apportée lors de ce scrutin. Vous nous avez témoigné, à l'occasion de cette échéance électorale particulière, tout l'intérêt que vous portez à la vie locale et à la liste que j'ai eu l'honneur de conduire. C'est pour nous, élus, un socle de confiance mais aussi de responsabilité.

Je veux remercier également mes collègues du conseil municipal et notamment les nouveaux élus qui ont accepté avec ferveur et enthousiasme la proposition que je leur ai faite. Je pense sincèrement que leur implication, leur détermination seront à la hauteur du travail qui nous attend qui néanmoins se complexifie. Je crois au dynamisme d'une équipe renouvelée.

Nous n'aurons pas de prétention démesurée et nous ne ferons pas de miracle vu le contexte actuel, mais nous ferons, soyez en sûrs, le maximum pour servir au mieux notre commune et l'ensemble de ses habitants. Les réunions du conseil municipal, entre autres, sont des lieux d'échanges, de confrontations d'idées et de décisions. Gardons à l'esprit que l'ensemble de nos actions doit être tourné vers deux objectifs :

- L'intérêt général
- Le sens du service public

Je serai guidé dans ma tâche avec mes collègues du conseil municipal par ces deux objectifs, mais aussi le partage de l'information et le développement de la participation. C'est dans ce sens que vous nous

avez mandatés pour les six ans à venir. Il nous faudra trouver les solutions durables qui s'imposent dans un esprit égalitaire pour l'ensemble de nos concitoyens. Tous ensemble avec le personnel communal, dont je salue le dévouement, nous poursuivons nos efforts pour un service public de proximité, plus moderne, peut-être plus réactif et au bout du compte, mieux prendre en compte les besoins évolutifs et les attentes multiples. Notre programme, vous le connaissez. S'il convient de conforter les dynamismes déjà engagés, nous souhaitons développer une action municipale renforcée pour répondre encore mieux aux enjeux de demain qui s'annoncent compliqués et bien sûr aux besoins des Taponnacaises et Taponnacois.

L'argent que nous dépensons, c'est l'argent de tous, c'est le produit, entre autres, de nos contributions. Cela signifie que la culture de l'économie, la rationalisation des dépenses, doivent être partagées par l'ensemble de l'équipe municipale le tout en gérant avec rigueur les finances publiques. Croyez-bien que j'y veillerai.

Confinement oblige, le conseil municipal sorti des urnes le 15 mars 2020 n'a pu être installé dans ses fonctions que le 28 mai 2020. Pour ce premier bulletin, vous trouverez la première décision qui fut le vote du budget primitif dont vous trouverez la synthèse dans votre magazine. Un petit mot également sur les différents travaux notamment les quatre principaux :

- La rénovation, l'agrandissement et la mise aux normes du multiple rural (coût du projet environ 650 000€ subventionné à plus de 50%)

- La poursuite des travaux de notre station d'épuration de Fleurignac (coût global de l'opération environ 350 000€) et l'extension du réseau collectif à La Marvaillière avec création d'un poste de refoulement (13 branchements + le poste pour un montant d'environ 230 000€)

- La création en boucle d'un cheminement doux. Sa première phase reliant la Mairie à l'intersection de la RD393 devrait commencer en septembre 2020. Suivront en 2021, les deux autres tranches et l'effacement des réseaux, route de Marillac.

Vous trouverez également le trombinoscope de notre nouveau conseil municipal et un panel d'informations aussi utiles que variées susceptibles de vous intéresser dans votre vie quotidienne. J'ai bien conscience que tous les habitants de notre territoire communal, sont soucieux de leur vie quotidienne. Je m'appliquerai avec mon équipe, suivant nos possibilités et bien sûr nos moyens financiers à leur faciliter. Dans tous les nombreux domaines que connaît la gestion d'une commune, nous avons besoin du concours et de l'esprit civique de chacun.

Tous ensemble, nous devons avoir conscience des problématiques qui se posent à une commune comme la nôtre, en pleine expansion dans un contexte économique difficile et social préoccupant.

Permettez-moi d'avoir une pensée particulière, en ce début de mandat pour les générations passées qui se sont battues pour faire vivre la démocratie et faire prospérer notre chère commune et nous permettre de vivre dans un pays où le triptyque « Liberté, Egalité, Fraternité » est porté en exergue.

Demain comme hier TAPONNAT-FLEURIGNAC sera le produit de la volonté et des efforts de ses habitants soutenus comme il se doit par la collectivité toute entière. Notre esprit d'équipe restera le fondement de notre action commune. Je réitère une nouvelle fois, mes sincères remerciements à l'ensemble des votants de TAPONNAT-FLEURIGNAC pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée.

A l'heure où j'écris ces quelques mots, le virus semble se réactiver sur l'ensemble du territoire et notamment en Nouvelle Aquitaine. En attendant, je l'espère une situation plus favorable, je vous invite et encourage doublement à respecter les gestes barrières et au port du masque qui va être obligatoire dans tous les lieux publics.

Je vous souhaite de passer néanmoins d'excellentes vacances et un très bel été.

**Le Maire**  
**Serge JACOB-JUIN**

# VIE COMMUNALE

## CONSEIL MUNICIPAL DE TAPONNAT-FLEURIGNAC

Découvrez la nouvelle équipe élue lors des dernières élections municipales du 15 mars 2020 !



*De gauche à droite, second plan :* Renée Valentin, Corinne Chaussonneaud, Thibaud Delage, Eric Joux, Fabrice Naudon, Anne Charrier, Rémi Berny, Cyrille Bruimaud, Thierry Daniel, Michèle Brousse, Michel Champroux, Blandine Plu.

*De gauche à droite au 1er plan :* Jean-Michel Lamazerolles, Céline Chamoulaud, Guy Rouhier, Chantal Verdegay, Annie Texier, Serge Jacob-juin, Josiane Dexet, Nada Graehme.

*Absent sur la photo :* Philippe Denis



# VIE COMMUNALE

## BUDGET COMMUNAL

En raison de la crise sanitaire, le nouveau conseil municipal, issu des élections municipales du 15 Mars 2020, n'a pu être installé que le 28 Mai. La première décision a été le vote du budget communal adopté le 25 Juin 2020.

## BUDGET COMMUNAL

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois **un acte de prévision** (le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et **un acte d'autorisation** (le budget est l'acte juridique par lequel le maire, organe exécutif de la collectivité, est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal).

### • 5 types de documents budgétaires :

- le budget primitif
- le budget supplémentaire
- le compte administratif

- le compte de gestion
- et le cas échéant, un ou plusieurs budgets annexes

Pour Taponnat-Fleurignac, 4 budgets annexes :

- le Centre Communal d'Action Sociale
- la régie de transport
- le lotissement
- l'assainissement

### Budget primitif

Le budget primitif répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année, en fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet au maire d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues et de poursuivre le

recouvrement des recettes attendues.

Le budget primitif est le seul budget qui lève l'impôt. celui-ci est donc particulièrement important, c'est pourquoi il doit en principe tout prévoir et devrait se suffire à lui-même.

Pour 2020, le niveau du budget primitif reste à peu près identique à celui de 2019.

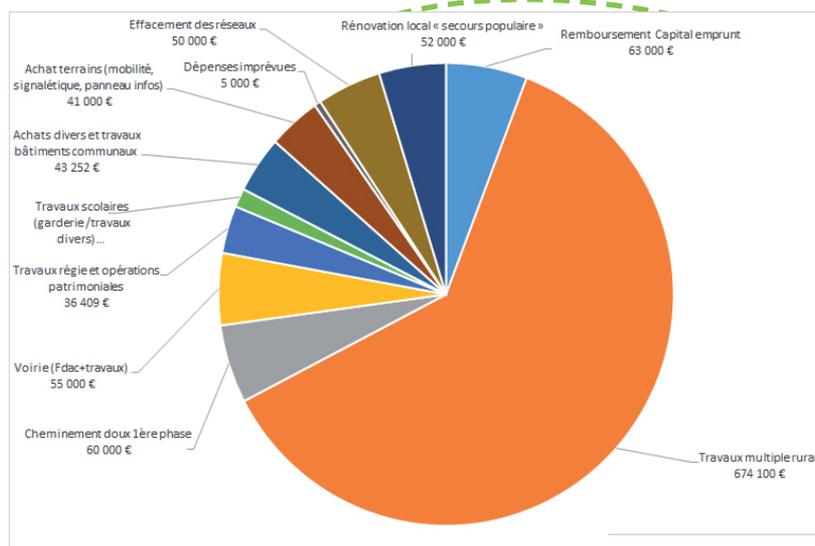
Les dépenses d'investissement (*graphique ci-dessous*) demeurent à un niveau élevé (travaux du multiple rural entre autres) et un net recul de l'excédent (excédent d'investissement, virement du fonctionnement, excédent capitalisé...)

Jugez plutôt !

2019 : 721 311 €

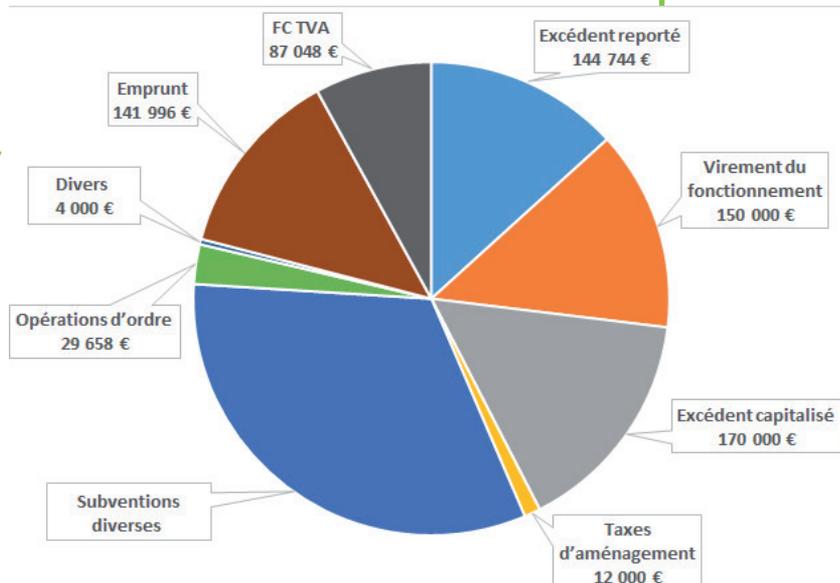
2020 : 464 744€

**INVESTISSEMENT - Dépenses**  
**TOTAL : 1 094 101 €**



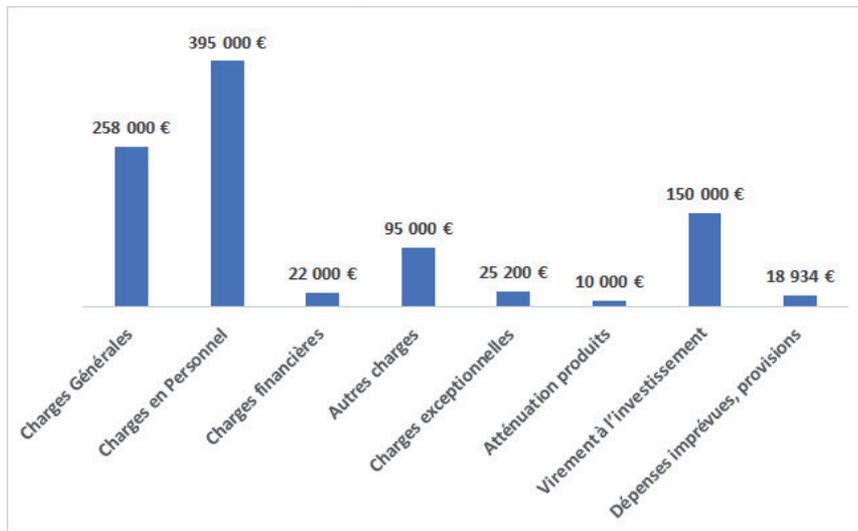
## INVESTISSEMENT - Recettes

**TOTAL : 1 094 101 €**



# VIE COMMUNALE

## FONCTIONNEMENT - Dépenses



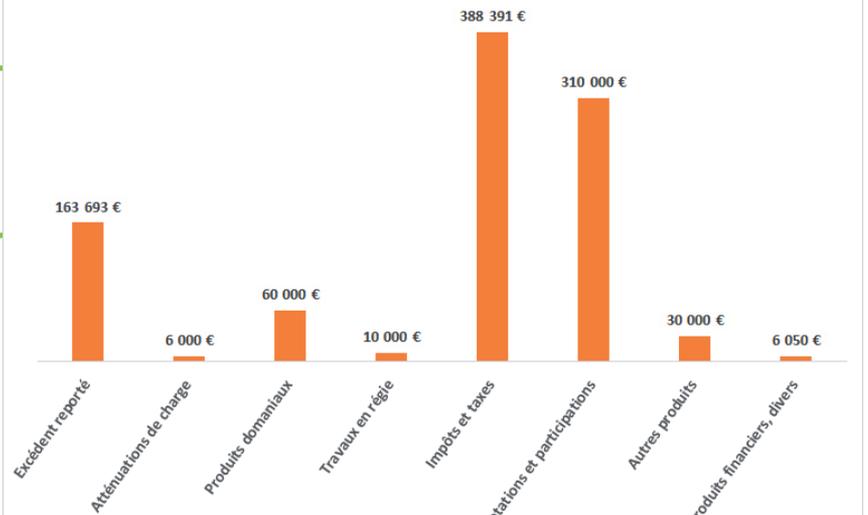
Pour le fonctionnement (*graphiques ci-joint*), les dépenses restent stables malgré une hausse des charges et du personnel toutefois maîtrisées. Coté recettes, l'excédent reporté en baisse tout comme les dotations de l'état. Légère progression des impôts et taxes liées à la majoration des bases fiscales, malgré des taux communaux inchangés depuis 2001. Ce constat nous révèle un report relativement correct et démontre un autofinancement encore très satisfaisant.

Il nous faut néanmoins rester vigilant et garder à l'esprit la maîtrise des dépenses notamment celles que l'on qualifie d'obligatoires.

**TOTAL : 974 134 €**

## FONCTIONNEMENT - Recettes

**TOTAL : 974 134 €**



### Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire est tout d'abord un budget d'ajustement car il est relativement difficile d'appréhender les dépenses et les recettes avec toute l'exactitude souhaitée.

Pour notre commune, aucun budget supplémentaire n'est voté. En cas de nécessité ou d'urgence, quelques délibérations modificatives sont votées dans l'année comptable à titre de régularisation, que ce soit en dépenses ou en recettes.

### Compte administratif et compte de gestion

Le budget primitif et le cas échéant le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette

constatation se fait au travers du compte administratif. C'est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné (une année).

Il permet de juger de la plus ou moins bonne gestion de la commune en comparaison avec les budgets prévisionnels. Il y a deux types de comptes qui doivent être en concordance : le compte du maire (compte administratif) et celui du comptable public (compte de gestion).

En ce qui concerne le budget Assainissement, la bonne santé financière de celui-ci, aussi bien en investissement (+271 145) qu'en fonctionnement (+105 766), nous permet la réalisation d'importants travaux d'agrandissement et de mise aux normes de nos installations: rénovation de la station d'épuration de Fleurignac et agrandissement du réseau à la Marvaillère par 13 branchements avec poste de relevage.

### Budget annexes

	Investissement	Fonctionnement
CCAS	629 €	8 120 €
Régie de transport	22 634 €	38 234 €
Lotissement	61 546 €	61 546 €
Assainissement	566 687 €	206 863 €

### Taxes locales communales

#### Aucune augmentation des taux depuis 2001

Taxe d'habitation :	7.92
Foncier bâti :	17.92
Foncier non bâti :	56.43

# VIE COMMUNALE

## VOS COMMERÇANTS VOUS ACCUEILLENENT !

Pendant les vacances estivales et dans un contexte où certains peuvent baisser la garde dans les lieux plus familiers ou propices à la convivialité, il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la COVID-19 : la période estivale ne doit pas être synonyme d'un relâchement dans le respect des gestes barrières.

Depuis le 20 juillet, le port du masque est obligatoire dans les lieux clos recevant du public ainsi que dans les lieux estimés pertinents par les préfets de chaque département, sauf les locaux d'habitation, en fonction de la situation épidémique locale.

### BOUCHERIE CHARCUTERIE

Votre artisan boucher **Hervé PRÉCIGOUT** vous propose un grand choix de viandes et de préparations bouchères de grande qualité.

**Les mardis à partir de 12h15**

Place de la Boulangerie  
06 08 07 62 35

### PIZZERIA

**Le Foodtruck CHEZ KAT** vous propose un large choix de pizzas délicieuses !

**Tous les jeudis soirs de 18h à 21h**

Place de la Mairie  
06 12 08 03 71



### BEAUTE / BIEN-ETRE

Mireille vous accueille dans son salon de soins esthétiques, **Calypso Esthétique**, un espace dédié à la relaxation et au bien-être et vous propose une large gamme de soins.

Massages, beauté des mains et des pieds, épilations, soins du visage et tdu corps....

Le Bourg de Taponnat  
07 50 87 19 15

 N'hésitez pas à suivre Calypso esthétique sur Facebook pour découvrir les dernières tendances !

[@soinsenergetiques](#)

### BOULANGERIE

Votre boulangerie «**Le Fournil de Taponnat**» vous accueille

• **Lundi au Samedi**

7h à 13h30 et 15h30 à 19h30

• **Dimanche**

7h30 à 13h30

05 45 62 11 35

Vous y trouverez leur merveilleuse pétrisane, ainsi que des viennoiseries et pâtisseries.

### PENSION CANINE

**Blandine accueille vos chiens dans sa pension canine Pitchounes**, constituée de 9 box situés dans un cadre calme et verdoyant. Chaque chien dispose pour d'un espace privatif de 30 m<sup>2</sup> ainsi que d'une aire de jeux de 3 700 m<sup>2</sup> mise à leur disposition.

Pour des vacances, un weekend, un déplacement professionnel ou encore une hospitalisation, partez l'esprit tranquille en confiant votre chien dans notre pension.

Elle effectue également de la garde d'animaux à domicile dans un rayon proche de la pension.

**Pitchounes**

Ouvert du Lundi au Samedi  
9h00 - 12h00 / 16h00 - 19h00

Dimanche et jours fériés

17h00 - 19h00



### DU NOUVEAU ..... à Taponnat !

**Tous les mardis  
de 8h à 12h**

sur le parking de la boulangerie

### PRIMEURS CONFOLENTAIS SARL SOUCHU

vous propose un large choix de **FRUITS ET LEGUMES** sur un étal de plus de 12 mètres !!!

**Possibilité également de  
livraison à domicile,  
n'hésitez pas à contacter  
Franck Souchu 06 89 98 16 37  
Virginie Souchu 06 58 98 43 27**



### A NOTER !!!

Votre marchand d'huîtres  
vous donne rendez-vous

**le Dimanche 13 Septembre**

Prolongez l'été en dégustant ses  
huîtres de Marennes d'Oléron !

# VIE COMMUNALE

## LES CHANTIERS EN COURS ET À VENIR



### ROUTE DE MARILLAC : VOTRE ROUTE CHANGE

Depuis fin juillet, un alternat a été mis en place Route de Marillac au niveau de la Maison d'Assistantes Maternelles « Minibulle ». La circulation est donc désormais réduite à une voie sur cette portion... pour la sécurité de tous...

**Attention, il s'agit d'un alternat provisoire. L'aménagement sera finalisé avec le passage du cheminement doux et l'effacement des réseaux.**



### FLEURIGNAC : LES LAGUNES

Depuis 2018, la station d'épuration de Fleurignac fait l'objet d'importants travaux. Outre les nombreuses études, qu'il a fallu réaliser pour le curage et l'épandage des boues (aucune opération de nettoyage depuis 1982, date de création), le tout validé par la préfecture dans le cadre de la loi sur l'eau, notre station rénovée et agrandie (passage de 150 EH à 220 EH), rentre dans sa phase terminale.

Actuellement, l'entreprise positionne la membrane en fond de station avant d'accueillir la plantation de roseaux sur 2 étages, qui servira de filtration et de traitement des eaux usées avant de procéder à l'entourage complet du site.

Il restera à traiter le dernier bassin qui est opérationnel aujourd'hui, ce qui permet d'éviter une rupture du service.

**Pour rappel : le coût de l'ensemble des travaux et d'aménagement s'élève à 350 000 €, subventionné à 50% environ.**



## CHATS ERRANTS

La prolifération des chats errants sur le territoire communal est susceptible d'engendrer des nuisances pour le voisinage et la sécurité publique. Aussi, il est nécessaire de veiller au bon respect de la réglementation en la matière. **Un animal chien ou chat, doit être identifié par un puçage ou un tatouage.** De nombreuses plaintes ou remarques ont été reçues ces derniers temps en mairie, sur l'augmentation et la prolifération des chats errants sur le territoire communal !

### Voici quelques rappels réglementaires sur le sujet :

Selon l'article L211-23 du code rural : « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ; ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou bien sur la propriété d'autrui ».

De plus, le règlement sanitaire départemental précise dans son article 120 : « Il est interdit de jeter ou déposer de la nourriture en tout lieu public pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus comme tels notamment les chats. La même interdiction s'applique aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou attirer des rongeurs... »

L'article 1243 du code civil dit : « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable des dommages que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

**Si cette prolifération devait continuer voir progresser sur le territoire communal, des captures seront réalisées. Un arrêté sera pris pour réaliser une campagne de piégeage avec stérilisation et marquage en partenariat avec le syndicat mixte de fourrière.**

**Une chatte, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an, soit environ 16 chatons, et donc 150 chatons durant toute sa vie...**

# VIE COMMUNALE

## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES PRÉSENTES A TAPONNAT

Parents, vous recherchez une assistante maternelle agréée pour la garde de votre enfant ? Retrouvez ci-dessous la liste des assistantes maternelles sur la commune et leurs disponibilités.



### CHARLOTTE BOUDESSEUL

Agrément pour 4 enfants  
9 impasse de la Combe  
06 21 89 89 35 / 05 45 91 40 49

**1 place disponible en septembre 2020**

### STÉPHANIE CHENEBAULT

Agrément pour 4 enfants  
17 rue étroite  
06 69 76 04 72

**1 place disponible**

### NADINE DURIEUX

Agrément pour 4 enfants  
21 route de Vitrac  
05 45 91 40 49

### CHRISTELLE JOLLIVET

Agrément pour 4 enfants  
9 rue de la Chassagne  
06 10 87 31 05 / 05 45 62 16 50

**2 places disponibles**

### ALICE LEJEUNE

Agrément pour 3 enfants  
5 route du Lac  
06 09 21 47 80

**1 place disponible en périscolaire**

### MYLÈNE POIRIER

Agrément pour 4 enfants  
7 avenue principale  
06 25 26 92 80

**2 places disponibles**

### DELPHINE QUÉMENT

Agrément pour 2 enfants  
5 impasse des Mésanges  
06 64 38 14 22

### NATHALIE ROUDEAU

Agrément pour 4 enfants  
7 impasse des Mésanges  
05 45 62 00 31

**Pas de place disponible**

### NATHALIE REDOIS

Agrément pour 4 enfants  
10 rue de la Chassagne  
05 45 23 64 39

### GRISELDA SALMERON

Agrément pour 4 enfants  
31 route de Vitrac  
06 95 17 60 95

**2 places disponibles + 1 périscolaire**

### CINDY TRICOIRE

Agrément pour 3 enfants  
2 Rue de la Garenne  
06 16 39 60 11

**2 places disponibles**

### NOUVEAU : MAM MINIBULLE

Minibulle est une maison d'assistantes maternelles qui regroupe 3 assistantes maternelles agréées, Stéphanie, Doriane et Mathilde et qui peut accueillir jusqu'à 12 enfants.

**1 place disponible à temps plein jusqu'à mi-octobre, et 1 place sur les vacances scolaires.**

1 route de Marillac  
Ouvert du Lundi au Vendredi  
7h30 - 19h00  
minibulle16@gmail.com  
Facebook : @MamMinibulle

Parents, vous confiez votre enfant à une assistante maternelle en période d'épidémie de COVID-19, voici quelques recommandations du service de PMI :

#### Pour l'accueil :

- + respecter vos horaires de contrat ou les modifier, l'assistante maternelle ne pouvant accueillir qu'un enfant à la fois
- + accompagner votre enfant sans la présence de ses frères et sœurs, et un seul parent à la fois
- + porter un masque « grand public »
- + rester sur le seuil de la porte, ne pas entrer dans la maison et confier votre enfant sans vous attarder
- + privilégier les transmissions écrites ou par téléphone

#### Pour limiter le risque de transmission du virus :

- + prévoir des affaires pour votre enfant pour toute la semaine dans un sac en tissu lavable à remettre à votre assistante maternelle
- + mettre les repas dans des récipients en verre qui seront désinfectés par l'assistante maternelle avant leur rangement dans le réfrigérateur
- + ne pas laisser votre enfant apporter chez l'assistante maternelle des jeux provenant de votre domicile, excepté son doudou

#### Pour une hygiène optimale de votre enfant :

- + laver son doudou une fois par semaine
- + stériliser sa sucette chaque jour
- + passer ses biberons au lave-vaisselle à 60°
- + lui donner le bain quotidiennement dès que vous rentrez de chez l'assistante maternelle sans oublier les cheveux + attacher lui les cheveux s'ils sont longs

# BLOC NOTES

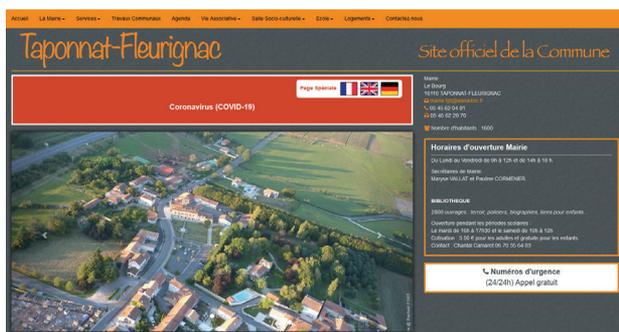
## SUIVEZ LA COMMUNE...

sur le web...

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de la commune pour les informations communales, les menus de la cantine scolaire, le calendrier des manifestations organisées par les associations de la commune. Enfin vous y trouverez les tarifs de notre salle socio-culturelle et les derniers bulletins municipaux.

Nous restons à votre disposition et à l'écoute de vos suggestions pour alimenter le site qui est avant tout celui de toutes et tous.

Alors un seul clic !  
[www.taponnat-fleurignac.fr](http://www.taponnat-fleurignac.fr)



...et les réseaux sociaux



Rejoignez la communauté  
[@taponnatfleurignac16](https://www.facebook.com/taponnatfleurignac16)

et likez la page



## NUMEROS UTILES

### GENDARMERIE

#### > LA ROCHEFOUCAULD

Du lundi au samedi : 9h - 12h / 14h - 20h  
Dimanche et jours fériés : 15h - 18h  
05 45 62 00 19

### N° URGENCE

SAMU.....15  
Pompiers.....18  
Urgence Handicap .....114  
Police.....17

Centre Hospitalier d'Angoulême (CHU)  
05 45 24 40 40

Pharmacie de garde  
32 37

Centre antipoison Bordeaux  
05 56 96 40 80



## A NOTER !!!

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la Municipalité a décidé de ne pas programmer sa traditionnelle fête de l'été «Taponnat en fête ». Brocante, animations diverses, marché de pays, projection plein air et feu d'artifice n'auront donc pas lieu cette année.

La commune vous donne rendez-vous en 2021



## DERNIERE MINUTE !

+ La commune va procéder à une vente de terre végétale au mois de Septembre.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture

+ SNCF : La gare de La Rochefoucauld va rouvrir son guichet à partir de Septembre 2020 !

Celui-ci sera ouvert trois jours par semaine : Lundi, Mercredi et Vendredi de 7h à 14h15

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## ELECTIONS COMMUNAUTAIRES DU 16 JUILLET 2020

Le Jeudi 16 Juillet 2020 à 18h30 ont eu lieu les élections au sein de la Communauté de Communes La Rochefoucauld- Porte du Périgord, qui ont permis de renouveler le bureau.

**Jean-Marc Brouillet, président sortant et maire de Chazelles, était le seul candidat à sa succession.** Il a proposé un exécutif qui passe de 10 à 8 vice-présidents, afin d'éviter le « double emploi » des réunions de bureau et celles du conseil communautaire. Les maires des communes ne sont donc plus membres d'office du bureau mais seront conviés régulièrement à des conférences de maires afin de se prononcer sur les sujets les plus importants qui, de toute façon, seront débattus et votés en Conseil Communautaire.

**Ce sont donc 14 membres élus qui composent le bureau de la CDC :**

**Huit vice-présidents :**

Max-André BIRONNEAU - *Adjoint au maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois* - délégué aux Finances

Viviane BOURGOIN-ZORZOLI - *Maire de Rivières* - déléguée à l'enfance et jeunesse

Jacky BOUCHAUD - *Adjoint au maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois* - délégué à l'économie, politique contractuelle et culture

Patrice BOUTENEGRE - *Maire de Saint Adjutory* - délégué aux affaires scolaires

Gwenhael FRANCOIS - *Maire de Montbron* - délégué aux travaux d'investissements, Service Public d'Assainissement Non Collectif, numérique

Jean-Louis MARSAUD - *Maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois* - délégué à l'urbanisme

Josiane DEXET - *Adjointe au maire de Taponnat-Fleurignac* - déléguée au social, santé et services publics

Patrick BORIE - *Maire de Marthon* - délégué à l'environnement, tourisme et développement durable



**Six membres élus complètent le bureau :**

Anne BERNARD - *Maire de Rouzède*

Michel DELAGE - *Maire de Feuillade*

Antonio GONZALEZ - *Adjoint au maire de Pranzac*

Jean-Pierre CHAMOULEAUD - *Maire d'Eymouthiers*

Vincent RINGEADE - *Maire de La Rochette*

Emmanuel JOUASSIN - *Maire d'Yrac-et-Malleyrand*



### CONTACT

Par téléphone : 05 45 63 00 52

Par courriel : [accueil@rochefoucauld-perigord.fr](mailto:accueil@rochefoucauld-perigord.fr)

[www.rochefoucauld-perigord.fr](http://www.rochefoucauld-perigord.fr)

### **Siège Social – Montbron**

2 rue des Vieilles écoles  
16220 MONTBRON

### **Antenne de La Rochefoucauld**

1 avenue de la Gare  
BP 500 14  
16110 LA ROCHEFOUCAULD  
EN ANGOUMOIS



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## VISITEZ LE TERRITOIRE !

La Rochefoucauld Porte du Périgord est une intercommunalité qui regroupe 27 communes, avec une population d'environ 22 000 habitants pour une superficie de 469 km<sup>2</sup>. Entre nature, histoire, patrimoine, gastronomie.... prenez le temps de visiter les richesses du territoire !



Le Bonheur c'est de le chercher.  
*Happiness is to seek it.*

Jules Renard

## NOUVEAUTÉS

### SÉJOURS SPORT & NATURE AU CHAMBON

A compter du 31 juillet 2020, le Chambon s'ouvre au grand public ! A Eymouthiers, à proximité de Montbron et de la Dordogne, le Club Chambon propose une multitude d'activités : Tir à l'arc, Kayak, Paddle, Escalade en salle, Balades en famille, Terra Aventura, Parcours Aventure, Course d'orientation...

05 45 70 87 61



### NOUVEAUTÉ 2020 : LA MAISON DU PATRIMOINE À PRANZAC

Nouvel espace d'interprétation des vallées du Bandiat et de la Tardoire. autour du patrimoine médiéval et Renaissance.

+ d'infos : <https://secrets-de-pranzac.fr>

**Horaires d'ouverture : tous les  
jours excepté le lundi, de 10h à  
12h et de 14h à 18h**

### CHASSE AUX TRÉSORS AVEC TERRA AVENTURA !

Laissez-vous séduire par le géocaching Terra Aventura ! Une nouvelle façon de découvrir le territoire en s'amusant !



100% famille, 100% gratuit !

[www.terra-aventura.fr](http://www.terra-aventura.fr)

# INFOS UTILES

## PRESENCE VERTE CHARENTE

des services à domicile en Charente



### Pour faire appel à leurs services

#### 1/ Contact

05 45 97 81 30

presenceverte16@msa-services.fr

#### 2/ Rendez-vous

une personne compétente se rendra à votre domicile pour évaluer le travail à réaliser et définir le nombre d'heure(s) nécessaire(s)

#### 3/ Un devis gratuit vous sera remis

#### 4/ Mise en place

Présence Verte Charente mettra en oeuvre la prestation aux heures et jours convenus



Ensemble,  
améliorons  
votre quotidien !



Devis gratuit  
05 45 97 81 30

#### LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

3 menus sont à votre disposition :

- le « menu du marché » c'est à formules au choix composées chacune de 6 éléments ;
- le « menu 4 mets » ;
- le « menu du soir » ;

avec un large choix de plats « faits maison ».



#### JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...



Nous intervenons avec votre propre matériel

Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles

#### BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



[www.presencevertcharente.fr](http://www.presencevertcharente.fr)



## LA TAXE D'AMÉNAGEMENT : LE SAVIEZ-VOUS ?

**Vous souhaitez construire un abri dans votre jardin, une terrasse, une piscine ? Vous serez peut être redevable de la taxe d'aménagement. Quels sont les tarifs de cette taxe ? Quelles sont les exonérations possibles ?**

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

La taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que vous pouvez faire sur votre terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable).

### QUELLES SONT LES SURFACES CONCERNÉES ?

La taxe d'aménagement est due pour toutes les surfaces de plancher des constructions closes et couvertes dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Les abris de jardin (même démontables) ou tout autre annexe que vous seriez susceptible de construire à l'extérieur de votre maison entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Les bâtiments non couverts tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas sont exclus de la surface taxable.

Certains aménagements comme les piscines et les panneaux solaires, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire.

### COMMENT SE CALCULE T-ELLE ?

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points

(superficie de la construction, places de parking...).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1ère et à la 2ème date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme.

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.



[www.taxe-amenagement.fr](http://www.taxe-amenagement.fr)

# RENTREE SCOLAIRE

## QUOI DE NEUF POUR 2021 ?

Comme chacun le sait, la fin de l'année scolaire 2019/2020 a été très perturbée par la crise sanitaire qui a généré, tout d'abord la fermeture des écoles puis une reprise « sous surveillance » avec des gestes barrières drastiques pour éviter la propagation du virus.

La municipalité, en étroite collaboration avec les enseignants, a mis tout en œuvre pour permettre aux enfants de continuer leur apprentissage dans les meilleures conditions possibles de sécurité avec un minimum de sérénité !

Quelques travaux ont pu être réalisés pendant la période de fermeture ; en particulier la rénovation complète de la garderie par des travaux d'isolation, de peinture avec création de toilettes et lavabo ... L'achat de meubles et d'un nouveau tableau viennent compléter l'investissement pour 2 classes en cette année 2020.

**La rentrée 2021 s'annonce avec 123 élèves répartis sur les 5 classes.**

A ce jour, le règlement intérieur reste inchangé et sera révisé selon l'évolution de la crise sanitaire et des mesures nationales. Vraisemblablement, les gestes

barrières « de base » resteront en vigueur : distance physique entre les personnes, port du masque pour les adultes et surtout, lavages des mains fréquents.



Entre deux solutions, opte toujours pour la plus généreuse.

*Between two solutions, always choose the most generous one.*

Proverbe indien

## LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX RESTENT INCHANGÉS

### • Restauration

Coût du ticket : 2.50 €

*Comme l'année passée, le prélèvement mensuel est fortement préconisé (RIB et prélèvement « SEPA » devront être fournis au secrétariat de mairie en début d'année)*

### • Garderie

1.00 € le matin (7h30/8h20)

1.20 € le soir (16h30/18h45) accessible aux enfants dont les 2 parents travaillent.

### • Ramassage scolaire

12.00 € par mois et par enfant



**Aboiements, tondeuses ou aspirateurs, fêtes un peu trop sonores, alarmes ou ventilations, chantiers... tous ces bruits «de voisinage» peuvent être vécus comme autant d'agressions. Pour préserver l'harmonie d'un «vivre ensemble», la commune de Taponnat-Flourignac vous rappelle quelques règles utiles.**

Si vous êtes victime de nuisances sonores, la première démarche de bon sens passe bien-sûr par un dialogue courtois avec le responsable du bruit qui vous dérange. Si ce dialogue est impossible ou s'il ne débouche sur aucun résultat, vous pouvez vous adresser à la Mairie. En cas de tapage nocturne, vous pouvez aussi appeler la police nationale (17).

## PETIT RAPPEL DES RÈGLES...

A respecter pour ne pas devenir responsable de nuisances sonores sans le savoir : les horaires d'autorisation pour les travaux de bricolage et de jardinage sont les suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h; les dimanches et jours

fériés de 10h à 12h (arrêté préfectoral en vigueur en Charente). Les sanctions relevant de tapage nocturne sont régies par le Code pénal, avec une amende forfaitaire. Enfin, il est nécessaire, pour l'organisation d'un événement avec diffusion de musique sur le domaine public, de le signaler en mairie et, de préférence et pour une bonne entente, à l'entourage proche.

## SE DÉBARRASSER D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

Se débarrasser d'un nid de frelons n'est pas à la portée d'un particulier. Il faut en effet faire appel à un professionnel. Inutile d'appeler les pompiers, car si le nid de frelons n'est pas situé dans un lieu public, ils n'interviendront pas et vous dirigeront vers des sociétés privées.

Vous en serez de votre poche pour l'intervention, avec, selon les conditions de votre contrat d'assurance, une possibilité de prise en charge si vous prouvez le danger imminent de cette présence à proximité de votre habitation.

Du 15 juin au 15 octobre, n'hésitez pas à contacter votre Mairie pour signaler toute présence de nid....

La destruction du nid de frelons asiatiques est prise en charge à moitié par la Mairie et l'autre moitié reste due par le propriétaire du terrain où se situe le nid. **Cette condition est valable seulement si vous avez signalé en amont la présence du nid à la Mairie.**

7 jours / 7 - semaine, week-end et jours fériés

### PRONUISIBLE 16

De 0 à 6 mètres : 75 €  
De 6 à 12 mètres : 90 €  
De 12 à 20 mètres : 110 €  
20 mètres et plus : sur devis

[www.pronuisible-16.fr](http://www.pronuisible-16.fr)  
**06 21 37 22 05**  
\*prix net

Pour la destruction de votre Nid



## ASTUCE



### Le piège à frelons, guêpes et abeilles

Pour fabriquer un piège, coupez en deux par le milieu une bouteille d'eau vidée en plastique. Versez du miel, de la confiture ou du sirop et un peu d'eau dans le fond de la bouteille. Secouez pour bien mélanger.

Enfoncez la partie du goulot à l'envers, de façon à faire entonnoir, dans l'autre partie. Puis placez les pièges où vous le désirez.

Du jus d'orange, de la bière ou toute autre boisson sucrée peuvent également convenir.

## COUPER L'EAU AUX MOUSTIQUES !

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Nouvelle-Aquitaine dont la Charente. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.



### RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- Il est rayé **noir et blanc**
- Il est **très petit (5 mm)**
- Sa piqûre est **douloureuse**
- Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit !!)



[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)  
[www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

## BÉNÉFICIEZ DE L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES !

Vous allez vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre habitation ? Vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile ! C'est l'opération Tranquillité Vacances. Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence directement à la gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne sur [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr). Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenus en cas d'anomalie.

## CANICULE – NE RESTEZ PAS ISOLÉ(E) !

Tous les ans, le dispositif national de gestion de la canicule est réactivé par la préfecture et s'appuie sur :

- La vigilance météorologique actualisée 2 fois par jour et déclinée par département avec 4 niveaux de couleur qui traduisent désormais l'intensité du risque de canicule auquel sera exposée la population dans les prochaines 24h (1 vert – 2 jaune – 3 orange – 4 rouge).
- En cas de passage au niveau 3 ou 4, les mesures de gestion d'une canicule sont activées et la préfecture prévient la mairie dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la prévention des risques liés aux fortes chaleurs, il est donc demandé aux mairies de créer **un registre des personnes les plus fragiles** (en situation de précarité ou d'isolement, de handicap...) sur demande d'inscription des personnes elles-mêmes.

La Municipalité de Taponnat –Fleurignac a mis en place ce registre en s'appuyant sur la communication au sein du quotidien *La Charente Libre* (édition du 20/7/2020), le site internet et la page facebook de la commune mais avant tout, par des visites directement au domicile de certaines personnes afin de remplir le formulaire de demande (démarche évidemment non obligatoire !)



Ce registre servira à contacter régulièrement les personnes inscrites en cas de canicule mais aussi de plan grand froid, pandémie ou tout autre évènement sanitaire grave pour la santé en particulier celle des plus fragiles d'entre nous ...

Pour rappel la mairie reste à votre écoute au 05 45 62 04 91.

Evidemment, il appartient à chacun d'être vigilant à sa propre santé en respectant les

consignes en cas de fortes chaleur :

- Boire régulièrement de l'eau
- Rester à l'ombre le plus possible
- Porter des vêtements amples
- Se rafraîchir régulièrement dans un endroit frais
- Mouiller son corps et se ventiler
- Ne pas boire d'alcool
- Éviter les efforts physiques

mais aussi en accordant une attention particulière aux personnes de notre entourage fragilisées par la maladie le handicap ou l'isolement social.



**Numéro national canicule - info -service :**

**0 800 06 66 66** (activé par le ministère de la santé dès le 1er épisode de chaleur)

## SE FORMER AUX GESTES QUI SAUVENT

avec la Croix Rouge

Parce que dans ce monde qui valorise la réussite individuelle, notre humanité survit en partie grâce à la solidarité, il appartient à chacun de se former aux gestes qui sauvent. Au-delà des organismes dont la vocation est de porter secours tels que les Pompiers, le Samu, la Croix-Rouge...chacun d'entre nous peut être confronté à un accident de la route ou domestique et être amené à porter secours à son prochain : parent, ami ou un simple inconnu dans la rue... Après la protection et l'alerte en cas d'accident et l'étouffement, tentons ici d'apprendre les gestes qui sauvent pour l'été !

## LES ACCIDENTS DE L'ÉTÉ

# 3



### COUP DE CHALEUR

Résultant d'une exposition prolongée à la chaleur, il provoque une surchauffe du corps, qui se traduit par une fièvre élevée, une rougeur au visage, des maux de tête, une forte sensation de soif voire des vomissements et des troubles de la conscience.

Il menace principalement les enfants, moins résistants face à une forte chaleur, mais il peut toucher aussi les adultes.

#### Le coup de chaleur classique

La survenue du coup de chaleur chez les adultes est plus fréquente chez les seniors. La réduction de certains traitements est recommandée pendant les vagues de chaleur. Demandez conseil à votre médecin. De même l'utilisation de ventilateurs et de climatiseurs doit être favorisée. Il est nécessaire de boire régulièrement.

Chez les enfants, et particulièrement les nourrissons, il faut éviter les expositions prolongées au soleil ou en endroits clos (voitures, cabanes à toit en taule...).

Par ailleurs, il est indispensable de faire boire régulièrement tout enfant exposé à la chaleur.

Enfin le port de casquette ou l'utilisation de parasol doivent être favorisés durant les journées ensoleillées.

#### Si la victime est un nourrisson

Suite à un coup de chaleur, un bébé ou un jeune enfant peut souffrir de déshydratation et en mourir. Appelez immédiatement le 15 s'il présente l'un ou plusieurs des symptômes suivants : pleurs, fatigue et

abattements (yeux cernés), troubles de conscience, sécheresse des muqueuses (dessèchement de la langue et des lèvres).

### HEAT STROKE

*It is a result of a prolonged exposure to heat which causes the body to overheat and manifests itself through high temperature, redness in the face, headaches, extreme thirst, even vomiting and loss of consciousness.*

*It is mainly dangerous in children who are less strong with regards to high temperatures but it can also affect adults.*

#### The classic heat stroke

*Heat strokes in adults are more frequent in senior citizens.*

*Reducing certain treatments is recommended during heat waves. Ask your GP for advice. Also the use of fans and air con should be encouraged. It is essential to drink regularly.*

*In children and in particular infants, prolonged exposure to the sun or confined spaces (such as cars, metal roof sheds...) should be avoided.*

*In case of an incident, medical advice should be sought as soon as possible.*

*Moreover it is crucial to get children who are exposed to heat to drink regularly.*

*Finally wearing hats or using parasols should be encouraged during sunny days.*

#### If the victim is a baby

*As a result of a heat stroke, a baby or a toddler can suffer from dehydration and even lose their life. Immediately phone 15 if they show any of the following symptoms: crying, fatigue, bags under the eyes, loss of consciousness, and dryness of mouth, tongue and lips.*

### ZOOM

Comment réagir ?



+ **Transportez la personne dans un endroit frais**, déshabillez-la au maximum, allongez-la et rafraîchissez-la en l'enveloppant dans un drap humide et frais ou en lui appliquant un linge humidifié à l'eau froide sur le visage et le corps.

+ **Si elle est consciente**, faites-lui boire de l'eau fraîche très souvent et en petite quantité pour éviter une déshydratation.

+ **Si elle est inconsciente et respire normalement**, mettez-la en position latérale de sécurité et prévenez immédiatement les secours.

+ **Dans tous les cas**, et même si l'état de la victime s'améliore rapidement, il est conseillé de consulter un médecin, surtout s'il s'agit d'un enfant.

Le Bonheur a les bras ouverts et les yeux fermés.

*Happiness has open arms and closed eyes.*

Proverbe allemand



Pour connaître les lieux de formation

[WWW.CROIX-ROUGE.FR](http://WWW.CROIX-ROUGE.FR)



## NOYADE

Première cause de mortalité par accident chez les enfants, la noyade engendre la mort d'une centaine d'enfants chaque année.

Pour éviter le drame, la prévention est indispensable. L'accès aux piscines et autres points d'eau doit être protégé. En aucun cas, l'enfant ne doit rester seul près d'un point d'eau quel qu'il soit. Equipez-le de brassards ou de maillot flotteur et ne laissez pas de jouets flottants dans l'eau pour limiter la tentation.

En cas d'accident : dans tous les cas, appeler les secours : 15.

**+ Si la victime ne respire plus :** commencer un massage cardiaque ou bien utiliser un DAE défibrillateur automatique externe (pour rappel, sur la commune de Taponnat il y en a un de positionné à la salle des fêtes, un 2ème doit être installé aux abords de la mairie et des écoles prochainement).

**+ Si la victime respire mais est inconsciente,** en attendant l'arrivée des secours il est impératif de la mettre en position latérale de sécurité afin d'éviter l'étouffement, la couvrir et surveiller notamment sa respiration et son état de conscience.

## DROWNING

*It is the first cause of accidental mortality in children, around a hundred children die from drowning each year.*

*To avoid a tragedy, prevention is the key. Access to swimming pools and bodies of water need to be secured.*

*Under no circumstances should a child be left on their own near water of any kind. They need to wear arm bands or life belts and do not leave any floating toys in the water in order to avoid temptation.*



## PIQÛRES

Les piqûres d'insectes, piqûres d'animaux marins ou morsures. Découvrez comment vous protéger.

### Piqûres d'insectes

#### Ce qu'il faut faire ?

Vous pouvez appliquer une crème contre les démangeaisons. Si l'insecte vous a laissé son dard (seules les abeilles perdent leurs aiguillons), retirez-le délicatement (pour éviter de le casser) avec une pince à épiler, préalablement désinfectée.

Si la piqûre est localisée dans la bouche ou l'arrière-gorge, s'il y a risque d'étouffement, si la personne présente des signes allergiques (gonflement, douleurs intenses) appelez immédiatement le 15.

#### Comment se protéger ?

En évitant les conduites à risques comme :

- + marcher pieds nus sur l'herbe
- + laisser traîner des boissons et aliments sucrés
- + porter des couleurs vives et du parfum
- + faire des mouvements brusques pour chasser l'insecte

### Piqûres d'animaux marins

#### Les méduses

Leur contact entraîne des lésions urticantes douloureuses mais rarement graves sauf chez les personnes allergiques.

Il ne faut surtout pas se gratter mais rincer la plaie à l'eau de mer sans frotter, la recouvrir de sable, puis laisser sécher. Retirez ensuite le sable à l'aide d'un carton rigide pour enlever les cellules urticantes encore présentes sur la peau. Rincez à nouveau avant d'appliquer un antiseptique.

Ne touchez jamais les méduses échouées sur la plage. Même mortes elles conservent leur pouvoir urticant.

#### Comment se protéger ?

Sur les rochers et dans les zones à risques, portez des sandalettes en plastique et évitez de vous baigner si la mer est infestée de méduses.

## STINGS / BITES

*Insect stings, marine animal stings or bites. Find out how to stay safe.*

### Insect stings

#### What you need to do ?

*You can apply a cream against itching. If the insect leaves its sting (only bees can leave theirs), remove it delicately (to avoid breaking it) with sanitised tweezers.*

*If the sting is located in the mouth or back of the throat, if there is a risk of suffocation, if the person shows signs of allergy (swelling, intense pain) immediately phone 15.*

#### How to stay safe?

*By avoiding risky behaviour such as:*

- + walking bare feet on the grass
- + leaving sweet drinks and food
- + wearing bright colours and perfume
- + make sudden movements to scare the insect

### Marine animal stings

#### Jellyfish

*Being in contact with them will cause painful stinging lesions but they are rarely serious unless the person is allergic.*

*You must not itch. Simply rinse the wound with sea water without rubbing, cover it with sand and leave it to dry. Then remove the sand with a rigid piece of cardboard to remove the stinging cells still present on the skin. Rinse once again before applying an antiseptic.*

*Never touch jellyfish stranded on the beach. Even dead their stinging power remains.*

#### How to keep safe?

*On rocks or risky places, wear water shoes and avoid swimming if the sea is infested with jellyfish.*

## ZOOM

Comment réagir ?



**+ Se laver les mains et nettoyer** en douceur la plaie à l'eau et au savon.

**+ Appliquer ensuite un antiseptique,** puis protéger la plaie avec un pansement adhésif que vous changerez tous les jours.

**+ S'assurer que la victime est bien vaccinée** contre le tétanos depuis moins de 10 ans.

**+ La victime doit consulter un médecin** si la plaie est grande.

## STOP AUX DEPOTS SAUVAGES !

Les dépôts sauvages représentent aujourd'hui un véritable fléau au niveau national : ils prennent de plus en plus de place dans les villes et les communes et certains habitants n'hésitent plus une seconde avant de laisser leurs déchets verts, pneus ou même mobiliers anciens dans la nature.

Retour sur l'état des lieux des dépôts sauvages sur la commune, des risques encourus pour ces nuisances et des solutions

Plusieurs dépôts sauvages ont été constatés sur notre commune. Pneus et gravats au lieu dit chez Chardou, débarras de remise aux Epinasses, verres en dehors des containers présents sur la commune et faïence aux Frauds....

Il est rappelé que le respect de l'environnement de chacun d'entre nous est indispensable et représente un devoir citoyen pour bien vivre en collectivité.

### QU'EST-CE QU'UN DÉPÔT SAUVAGE ?

Un dépôt sauvage peut se définir simplement : tout dépôt d'ordures, quelle que soit sa nature, effectué dans un lieu non prévu à cet effet représente un dépôt sauvage.

Que ce soit votre cigarette jetée dans un caniveau, votre vieux frigo déposé à côté d'une benne à verre ou encore votre ticket de bus laissé dans un parc, ce sont tous des dépôts sauvages.

Selon l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), ce sont 63 000 tonnes de déchets sauvages par an. Chaque Français jette, en moyenne, dans la nature 11.8kg de déchets par an. Cela signifie que vous êtes censés tomber sur un dépôt sauvage tous les 67 mètres. Mieux vaut ne pas faire de trop longues balades dans ces cas là...

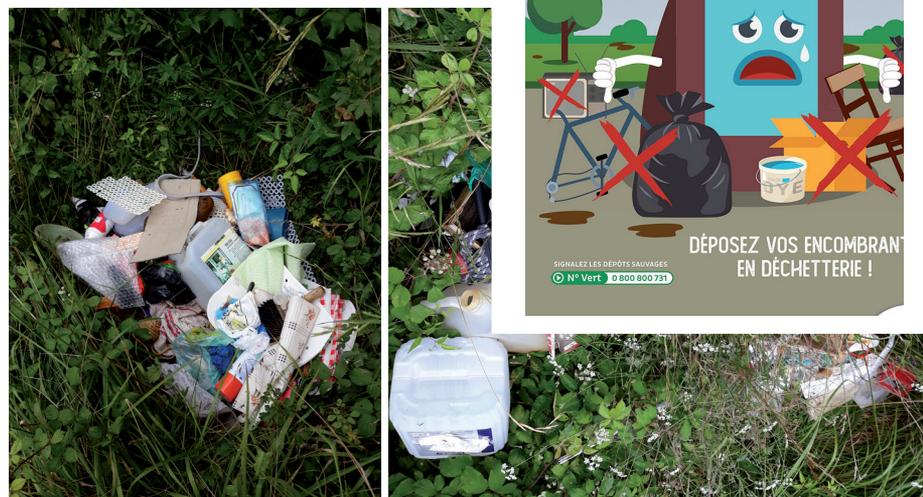
### CE QUE DIT LA LOI ?

Les dépôts sauvages d'ordures quel qu'en soit la nature ou le volume en un lieu où ils ne devraient pas être (*chemins ruraux, espaces agricoles, bois et rivières*) sont des actes d'incivisme interdits par la loi du 15 juillet 1975 - Art. R 632-1 du code Pénal et Art. R541-76) du code de l'Environnement.

Sur la voie publique, ils sont punis d'une amende forfaitaire de 68€ si elle est payée immédiatement ou dans un délai maximum de 45 jours. Passé ce délai elle s'élève à 180€. En cas de non paiement ou de contestation, le juge du tribunal de police est saisi, il pourra décider :

- d'une amende de 450€ maximum , si un véhicule a été utilisé pour transporter les déchets,
- une amende de 1500€ maximum (3000€ en cas de récidive) ainsi que la confiscation du véhicule (Art. R635-8) du code Pénal repris par l'Art. R541-77 du code de l'Environnement).

L'abandon ou dépôt de déchets par une entreprise est passible de 2 ans de prison et/ou 75.000€ d'amende (Art. R541-46) du code de l'Environnement).



### INFORMATIONS PRATIQUES

#### • Collecte des ordures ménagères

Lundi matin

Fréquence de collecte : toutes les 2 semaines

#### • Collecte sélective (sacs jaunes)

Lundi matin

Fréquence de collecte : toutes les 2 semaines

#### • Les déchèteries aux alentours

- La Rochefoucauld-en-Angoumois  
05.45.62.39.80

Fermée le dimanche

- Chasseneuil sur Bonniere

05.45.39.94.49

Fermée le mardi toute la journée, le mercredi matin et le dimanche

- Montbron

05.45.70.28.30

Fermée le mercredi matin, le jeudi toute la journée et le dimanche

- Montemboeuf

(fermée le mardi toute la journée, le mercredi après-midi, le jeudi matin, le vendredi toute la journée et le dimanche.

#### • Calitom

Service public des déchets de Charente, le site internet vous donne plein d'astuces et de solutions pour trier, réduire et tout savoir sur les déchets.

05.45.65.82.50

www.calitom.com

**Attention, en raison de la crise sanitaire, il est préférable de vous renseigner avant tout déplacement et de respecter les gestes barrières.**



**Pour rappel : les masques jetables le sont dans les poubelles noires et non dans les sacs jaunes.**

# CALENDRIER MANIFESTATIONS

## MANIFESTATIONS

2nd semestre

Toutes les manifestations de Septembre ont été annulées pour cause de crise sanitaire. A la date d'aujourd'hui, les manifestations suivantes sont maintenues mais susceptibles d'être annulées selon l'évolution de l'épidémie et les consignes sanitaires nationales, la municipalité prendra contact avec les associations concernées.



## Octobre

Samedi 3 octobre : Repas Paëlla organisé par le Football Club

Jeudi 22 octobre : Repas du Club des Sages

Samedi 24 et dimanche 25 : Concentration de motos des Tony's

## Novembre

Dimanche 8 novembre : Repas du club de pétanque

Samedi 9 novembre : Colloque Médical par Souffle de Rêve

Dimanche 15 novembre : Loto des Ecoles

Vendredi 20 novembre : Concours de Belote du Club des Sages

Samedi 21 novembre : Soirée Années 80 par les Tony's

Jeudi 26 Novembre : Concours de belote de l'AFN

## Décembre

Jeudi 17 décembre : Repas du Club des Sages

Vendredi 18 décembre : Assemblée générale du Judo club

Samedi 19 décembre : Loto de la Pétanque

Jeudi 31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre par le Comité des Fêtes  
(sous réserve d'une décision prise en Septembre en fonction des mesures sanitaires)

Il n'y a personne qui soit né sous la mauvaise étoile, il n'y a que des gens qui ne savent pas lire le ciel.

*There is no one born under a bad star, there are only people who do not know how to read the sky.*

Dalaï Lama

# VIE SPORTIVE

## INFOS SPORTS POUR UNE RENTREE EN PLEINE FORME

Cette rentrée sportive se fera en fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et des consignes sanitaires nationales afférentes à chaque discipline sportive.

### AMICALE PÉTANQUE

Le club de pétanque de Taponnat sera ravi de vous accueillir parents et enfants ainsi que de nouveaux licenciés pour cette nouvelle année 2020/2021.

Les entraînements se dérouleront le Mardi de 14h30 à 18h selon la météo pour tout renseignement contactez: Mr Calvez Frédéric au 05.45.63.05.46 ou 06.22.20.34.81.

### FOOTBALL CLUB

Recrutement de joueurs et de dirigeants pour compléter les trois équipes.

Les entraînements ont déjà repris depuis le déconfinement. Ils se déroulent pour l'année 2020/2021 le Lundi et le mercredi à 19h, et le Vendredi à 19h30. Rendez-vous au stade de Taponnat.

Pour tout renseignement, contactez Monsieur Francis LEROY au 06.70.14.28.64



### JUDO CLUB

Pour découvrir le judo en cette année 2020/2021, Art Martial accessible à tous, la reprise des entraînements se fera le Vendredi 4 Septembre 2020.

#### Les horaires :

Pré-poussins	Mardi et Vendredi 18h45-19h30
Poussins et Benjamins	Mardi et Vendredi 19h30-20h30
Minimes et seniors	Mardi et Vendredi 20h30-22h00
Judo loisirs	Mercredi 19h30-21h

#### Tarifs :

Licence 40 €

#### Cotisations :

1er licencié : 3 chèques de 45 €  
2èm licencié : 3 chèques de 39 €  
3èm licencié : 3 chèques de 29 €

**Pensez à déposer votre passeport à la rentrée pour que le grade soit mis à jour.**

Pour tout renseignement, contactez Mr ou Mme Vempaire au 06.81.62.89.77

### FIT'ING

Rendez-vous pour une rentrée dynamique le **Lundi 7 Septembre 2020** à la salle socio-culturelle de Taponnat.

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire et des consignes nationales

les gestes barrières seront mis en place. Masques pour circuler dans la salle.

Tarif de l'adhésion inchangé: 90 € à l'année pour 4 heures de cours par semaine / Carte de 10 séances possible

2 séances gratuites proposées pour tout nouvel adhérent

LUNDI  
(Taponnat)

**19 h à 20 h : PILATES**  
1 Lundi sur 2 PILATES avec gros ballon

**20 h à 21 h : STEP**

MERCREDI  
(Taponnat)

**19h15 à 20h15**  
**CARDIO-RENFO-MUSCULAIRE**

JEUDI  
(Bunzac)

**19h45 à 20h45 : PILATES**

Pour tout renseignement, merci de contacter Carole Bourzat au 06.83.22.03.54

ASSOCIATION DE FITNESS  
TAPONNAT-FLEURIGNAC

*Fit'ing*

#STEP #PILATES #RENFO MUSCU  
#CARDIO #STRETCHING #ABDOS

2 cours d'essai gratuits

A L'ANNÉE 90 €  
10 SÉANCES 30 €

TAPONNAT (SALLE SOCIO-CULTURELLE)

LE LUNDI 19h00-20h00  
PILATES

BUNZAC (SALLE DES PÉTERS)  
LE JEUDI 19h45-20h45  
PILATES

LE MERCREDI 19h15-20h15  
CARDIO RENFO MUSCU

RENSEIGNEMENTS : FIT'ING | CAROLE 06.83.22.03.54  
(COVID-19 : PORT DE MASQUE OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER À SON TAPPS)

### YOGA

Suite à la crise sanitaire et aux mesures de distanciation, votre coach suspend les cours collectifs à la salle socio-culturelle au profit de séances individuelles de coaching à domicile sur tout le département.

Pour tout renseignement, contactez Max Bouquinet (yogamax) au 06.14.14.30.49



Continuons à faire

**BLOCC**

contre le coronavirus !

**PENDANT CET ÉTÉ  
PAS COMME LES AUTRES**

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine



## EN VACANCES, EN FAMILLE, ENTRE AMIS



**PORTEZ UN  
MASQUE**



**LAVEZ-VOUS  
LES MAINS  
RÉGULIÈREMENT**



**ÉVITEZ LES POIGNÉES  
DE MAINS ET  
EMBRASSADES**



**RESPECTEZ UNE  
DISTANCE DE  
1 MÈTRE**

### QUAND PORTER LE MASQUE ?

Lieux publics et fréquentés, aéroports, transports, commerces, restaurants, festivités et dès que la distanciation n'est pas possible, pour protéger les plus fragiles.



**Pour vous protéger et  
protéger les autres**

**Téléchargez l'application  
Stop-Covid**  
(anonyme et gratuit)

## Les autres bons réflexes de l'été

-  **Consultez votre médecin en cas de symptômes :** fièvre, nez qui coule, fatigue intense, perte de goût ou de l'odorat, **ou le 15 en cas d'urgence**
-  **Si vous êtes positif au coronavirus ou identifié comme personne contact, respectez les consignes pour protéger les autres.**

## Où se faire tester sans ordonnance ?

### Des opérations de dépistages sur votre lieu de vacances

L'ARS Nouvelle-Aquitaine organise des **opérations de dépistage gratuit** dans les lieux touristiques de la région. Prenez un moment pour vous faire tester. **Dates et lieux régulièrement renseignés sur notre site :**

### Dans les laboratoires publics ou privés

Trouvez le laboratoire le plus proche sur notre site. Contactez le laboratoire avant de vous y rendre afin de connaître les modalités de rendez-vous.



[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

**0 800 130 000**

Numéro gratuit d'information 24h/24 et 7j/7



Suivez nos points de situation  
sur les réseaux sociaux